



CONSEIL COMMUNAL N° 8 DU 4 OCTOBRE 2018

1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 août 2018 – Approbation.

Administration générale

2.- Publifin – Assemblée générale extraordinaire du 5/10/2018 – Approbation de l'ordre du jour.

Patrimoine

3.- Reprise de la voirie dénommée "rue Chapéchêne" créée dans le cadre du lotissement PL2008/8 – Approbation du projet d'acte.

Il s'agit de la reprise de la voirie dénommée «rue Chapéchêne» avec ses accotements, un bassin d'orage, une station de pompage et les sentiers de liaison entre la rue Rimièrre et la rue Labay à Rotheux en vue de l'inclusion de ces voiries et annexes de voiries dans le domaine public de la voirie communale.

Cette reprise se fait à titre gratuit et tous les frais, droits et honoraires sont à charge de la société Thomas et Piron.

Le projet d'acte a été dressé par la Notaire Catherine Lucy de Wellin. Maître Degive a marqué son accord pour organiser la signature en son étude.

Il appartient au Conseil communal d'approuver cette acquisition et ses conditions reprises dans l'acte.

Finances

4.- Redevance sur le changement de prénom.

La loi du 18 juin 2018 modifie en son titre 3, chapitre 1er, la loi du 15 mai 1987 relative aux noms et prénoms.

Le changement de prénom devient maintenant de la compétence de l'officier de l'Etat civil.

Le montant que la Commune peut percevoir pour l'accomplissement de cette procédure doit impérativement être établi sous la forme d'une redevance et le montant maximum recommandé reste le taux qui était fixé au fédéral, soit 490 €.

5.- Modification budgétaire n°2 de 2018 ordinaire et extraordinaire.

Cultes

6.- Fabrique d'Eglise de Plainevaux – Budget 2019 – Approbation.

7.- Fabrique d'Eglise de Neuville-en-Condroz – Budget 2019 – Approbation.